BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 240

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

531 302 016 RCS Romans.
FB SOLUTIONS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : 18, Rue Des Tilleuls, 26120 Montélier.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VALENCE du 25 novembre 2024, La société TIMIS, société par actions simplifiée au capital de 322 800 euros, dont le siège social est Lieudit Val de Pons - 83350 RAMATUELLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FREJUS sous le numéro 399 363 647, et la société FB SOLUTIONS, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 18 RUE DES TILLEULS 26120 MONTELIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS SUR ISERE sous le numéro 531 302 016, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société TIMIS par la société FB SOLUTIONS. La société TIMIS ferait apport à la société FB SOLUTIONS de la totalité de son actif, soit 1 929 843 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 343 192 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 672 536 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société ALIZON PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 euros, dont le siège social est situé Lieudit Val de Pons - 83350 RAMATUELLE, immatriculée sous le numéro 440 617 553 RCS FREJUS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société TIMIS depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FB SOLUTIONS. La société TIMIS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2024. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de commerce de FREJUS pour la société TIMIS en date du 26 novembre 2024 sous le numéro 2024/7110 - au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE pour la société FB SOLUTIONS en date du 26 novembre 2024 Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et

R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..

